

CONSEIL COMMUNAL DU 3 DECEMBRE 2012

MEMO

SEANCE PUBLIQUE

1. Renonciation au mandat de Conseiller communal d'un candidat élu - Prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte de la renonciation de Monsieur Luc DAELE au mandat de Conseiller communal.

2. Conseil communal - Vérification des pouvoirs des Conseillers élus, prestation de serment et installation.

Le Conseil communal déclare que les pouvoirs de tous les Conseillers communaux effectifs sont validés. L'ensemble des Conseillers communaux prêtent serment et sont dès lors déclarés installés dans leur fonction de Conseiller communal.

3. Conseil communal - Formation du tableau de préséance.

Le Conseil communal arrête le tableau de préséance des membres du Conseil communal.

4. Démission du Président du Conseil de l'action sociale.

Le Conseil communal décide d'accepter la démission de Monsieur André FREDERIC de sa fonction de Président du Conseil de l'action sociale, à dater de ce jour.

5. Président du Conseil de l'action sociale – Prestation de serment.

Monsieur Jean BUSCH prête serment entre les mains de Monsieur le Bourgmestre en présence du Secrétaire communal.

6. Conseil communal - Adoption d'un pacte de majorité.

Le Conseil communal adopte le pacte de majorité proposé.

7. Bourgmestre - Installation et prestation de serment.

Le Conseil communal déclare que les pouvoirs du Bourgmestre Philippe BOURY sont validés. Monsieur Philippe BOURY prête serment entre les mains de Monsieur Daniel GAVAGE et est dès lors déclaré installé dans sa fonction.

8. Echevins - Installation et prestation de serment.

Le Conseil communal déclare que les pouvoirs des Echevins Didier DERU, André FREDERIC, Michaël VANLOUBBEECK, Pierre LEMARCHAND et Christiane ORBAN-JACQUET sont validés. Les Echevins prêtent serment entre les mains du Bourgmestre-Président Philippe BOURY et sont dès lors installés dans leur fonction.

9. Conseillers communaux - Déclaration d'appartenance - Prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte de la composition des groupes politiques.

10. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal – Modification.

Le Conseil communal décide de modifier le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

11. Commissions communales - Désignation des membres.

Le Conseil communal décide de désigner les membres des différentes commissions communales.

12. C.P.A.S. - Election de plein droit des Conseillers de l'action sociale présentés par les groupes politiques.

Le Conseil communal procède à l'élection de plein droit des Conseillers de l'action sociale en fonction des actes de présentation.

13. Conseil de police - Election des Conseillers de police.

Le Conseil communal procède à l'élection des membres effectifs et de leurs suppléants au Conseil de police.

14. Comité de concertation Commune / CPAS - Désignation des membres.

Le Conseil communal désigne les membres du Comité de concertation Commune / CPAS.

15. Centre culturel de Theux ASBL - Désignation des Administrateurs.

Le Conseil communal désigne les Administrateurs du Centre culturel de Theux ASBL.

16. Régie communale autonome Régie theutoise - Désignation des Administrateurs et des membres du Collège des Commissaires.

Le Conseil communal désigne les Administrateurs de la Régie communale autonome Régie theutoise ainsi que les Administrateurs et les membres du Collège des Commissaires.

17. Académie Pascal Taskin ASBL – Désignation des Administrateurs.

Le Conseil communal désigne les Administrateurs de l'Académie Pascal Taskin ASBL.

18. Syndicat d'Initiative de Theux-Franchimont ASBL – Désignation des Administrateurs.

Le Conseil communal désigne les Administrateurs du Syndicat d'Initiative de Theux-Franchimont ASBL.

19. C.C.A.T.M. - Renouvellement de la Commission.

Conformément à l'Article 7 §2 du CWATUPE, le Conseil communal décide du renouvellement de la commission conformément au R.O.I.

20. C.C.A.T.M. - Modifications du Règlement d'Ordre Intérieur.

Le Conseil adopte les modifications ci-après et décide d'en solliciter l'approbation par le Gouvernement Wallon préalablement (ou simultanément) à l'institution de la nouvelle commission à constituer.

- 1) La désignation de la Présidence.
- 2) La présence des membres suppléants.
- 3) La présence du représentant du Collège.

21. Commission Paritaire Locale – Désignation des membres.

Le Conseil communal désigne les membres de la Commission Paritaire Locale.

22. Conseils de participation des écoles communales – Désignation des membres.

Le Conseil communal désigne les membres des conseils de participation des écoles communales.

23. Commission Communale de l'Accueil (C.C.A.) - Désignation des membres.

Le Conseil communal désigne les membres de la Commission Communale de l'Accueil.

24. Intercommunale AQUALIS - Désignation d'un Administrateur.

Le Conseil communal désigne un Administrateur au sein de l'Intercommunale AQUALIS en remplacement de Monsieur Jean-Christophe DAHMEN.

25. Désignation d'un Président d'assemblée du Conseil communal.

Le Conseil communal désigne Monsieur Thierry BOVY en qualité de Président d'assemblée du Conseil communal.